

Louis Michel, sénateur de Meurthe et Moselle de 1920 à 1936, a été maire de Tomblaine de 1904 à 1929, succédant à son beau-père, qui avait été maire pendant... 47 ans ! Tomblaine est une ville de gauche depuis 1929 avec juste une petite parenthèse sous Pétain, puisque pendant quelques temps, de sinistre mémoire, les élus étaient désignés par le gouvernement en place (le régime de Vichy).

Sur ce document, on peut voir que le Maire de Tomblaine, en 1911 avait pris un arrêté, visant à « interdire, sous peine de contravention, de jouer de la musique les dimanches après 9 heures du soir et les autres jours de la semaine, après huit heures »

L'article 2 stipule aussi : « il est également défendu de se servir de ces instruments pour faire danser »...

Je n'ai pas vérifié si cet arrêté du Maire, au nom du Préfet a été abrogé depuis, mais je peux vous garantir qu'aujourd'hui, à Tomblaine, la situation s'est détendue...

Nous, Maire de la commune de Tomblaine
Vu la loi du 5 Avril 1884

Arrêtons :

Art 1^{er} Il est formellement interdit,
sous peine de contravention, de jouer des instruments
de musique, dans les cafés, les dimanches après
neuf heures du soir et les autres jours de la
semaine après huit heures.

Art. 2 Il est également défendu
de se servir de ces instruments pour faire
danser.

Art. 3 Le présent arrêté sera publié
et affiché.

Art. 4 Toutes les infractions au présent
arrêté seront constatées par des procès-verbaux
et poursuivies conformément aux lois.

Tomblaine le 9 Juin 1911

Le Maire Signé : Michel

Pour copie conforme

A Tomblaine le 10 Juin 1911

Le Adjoint délégué

Travaux le 10 Juin 1911

POUR LE PRÉFET

Le Secrétaire Général délégué



Michel

Tomblaine

A Tomblaine

Tomblaine
jeudi 26 octobre 2023 11:46
